

(vii) Nous recommandons que les particuliers qui ont des armes à feu chez eux les gardent sous clé.

Comme je l'indiquerai plus tard, c'est exactement l'esprit et le contenu de ces recommandations que le gouvernement cherche à inclure à la loi au moyen du bill C-83. C'est le même esprit, le même encouragement à agir qui ressort des propos de M. Slinger, le père de l'étudiant de 17 ans qui a été tué à cette école. J'aimerais citer quelques paragraphes de la lettre qu'il a fait parvenir au solliciteur général (M. Allmand) après la tragédie:

La violence est toujours présente dans notre société et on peut discuter indéfiniment des facteurs qui apparemment contribuent à l'accroître. Les changements dans les normes et les valeurs, les pressions exercées sur les citoyens et bien d'autres causes sont citées, mais les attitudes de tolérance, qui ont tellement été prônées et adoptées au cours des 20 dernières années, sont sûrement un des facteurs les plus importants du comportement social inacceptable de certains membres de la société aujourd'hui. Aucune mesure législative ne peut entraîner des changements rapides à cet égard, mais il est possible de modifier nos lois régissant tous les aspects de l'utilisation des armes à feu et des munitions, ce qui contribuerait à réduire l'usage de ces armes dans les actes de violence, particulièrement par des personnes qui ne sont pas, en général, considérées comme criminelles.

J'aimerais remercier et féliciter le solliciteur général et le ministre de la Justice (M. Basford) d'avoir écouté ces discours et les nombreuses autres propositions que moi-même et la plupart des autres députés avons faites. Toutes ces propositions ont contribué, à mon avis, à améliorer le bill, qui mérite en principe l'appui de tous les députés de tous les partis.

Permettez-moi de dire un merci particulier au solliciteur général pour la compréhension dont il a fait preuve lorsqu'il a parlé de la tragédie qui a frappé M. et M<sup>me</sup> Slinger et les membres de leur famille, et de la nécessité de leur porter secours. Il ne leur était pas facile de venir à Ottawa; faire connaître leurs sentiments, revivre leur épreuve, partager avec les fonctionnaires et les media le chagrin provoqué par la perte subie et l'espoir de voir la situation changer, demandait beaucoup de courage. Je veux les féliciter de l'attitude raisonnable qu'ils adoptent sur ce sujet et aussi du leadership dont ils font continuellement preuve dans ce domaine.

Il est clair qu'il faut agir. L'incident survenu à Brampton, bien qu'unique à de nombreux égards, montre à quel point les difficultés s'accroissent et se généralisent. En effet, la Chambre sera intéressée d'apprendre qu'un enseignant du Centennial High School, la même école secondaire, a, après la tragédie, fait une enquête auprès des écoles secondaires environnantes. Il a découvert, dans les dossiers de la police, qu'il y avait eu dans ces écoles sept autres incidents impliquant des armes à feu.

Une législation se révèle encore plus nécessaire, si l'on tient compte des dimensions du problème à l'échelle du Canada. Si l'on se réfère à la période allant de 1965 à 1974, on constate que les crimes violents ont augmenté de 115 p. 100. Le meurtre et l'homicide involontaire ont augmenté de 115 p. 100; le viol, de 185 p. 100; le vol, de 204 p. 100; les coups et blessures ainsi que les tentatives de meurtre, de 183 p. 100; les agressions, de 113 p. 100. Ce qui est le plus troublant, toutefois, c'est l'utilisation de plus en plus généralisée des armes à feu pour commettre des crimes.

Les décès causés par des armes à feu sous forme de meurtres, de suicides et d'accidents ont augmenté de 30 p. 100 depuis 1970. Les suicides au moyen d'armes à feu ont augmenté de 28 p. 100. Les armes à feu sont maintenant utilisées dans plus d'un suicide sur trois. L'an dernier, 50 p. 100 de tous les meurtres ont été perpétrés avec une arme à feu. Le Canada a maintenant un taux d'homicide avec arme à feu qui n'est dépassé que par les États-Unis. En

### *Répression de la criminalité*

1974, les armes à feu ont été utilisées dans deux vols à main armée sur trois. Le nombre de vols avec arme à feu augmente deux fois plus vite que l'ensemble des vols.

De fait, en comparant les statistiques du premier trimestre de 1974 à celles du premier trimestre de 1975, on s'aperçoit que les vols avec arme à feu ont augmenté de quelque 73.5 p. 100, les vols avec d'autres armes de 44 p. 100 et les vols à main armée avec ou sans arme de 40 p. 100. Assurément, l'origine profonde de ces tendances effrayantes se trouve dans le nombre croissant d'armes à feu présentes dans notre société et dans la prolifération de certains type d'armes à feu qui n'ont aucun but social légitime.

Si nous jetions un coup d'œil aux stocks d'armes au Canada, nous nous sentirions tous concernés. Le nombre d'armes possédées par des Canadiens a augmenté à un rythme plus grand que le taux de croissance de la population. Au cours de la courte période allant de 1970 à 1974, la hausse moyenne des stocks d'armes à feu a été de 3.8 p. 100 et celle de la population de 2.2 p. 100. Les Canadiens achètent des armes au taux de 1,370 par jour. En 1960, il y avait en gros une arme pour 2.6 Canadiens. Aujourd'hui ce chiffre est d'environ une pour deux Canadiens.

Nous entendons souvent des commentaires de gens qui souhaitent que nous ne devenions pas une société comme la société américaine. Si on se place du point de vue du nombre d'armes à feu, nous n'avons plus rien à lui envier maintenant. Les États-Unis ont environ 0.7 arme par personne, le Canada à peu près 0.5. Il est vrai que les États-Unis ont environ cinq fois plus de pistolets par habitant, mais le Canada a, toute proportion gardée, le même nombre de fusils.

Il est certain que le taux de la criminalité et le nombre de crimes perpétrés avec des armes à feu sont directement reliés à la facilité avec laquelle on peut obtenir des armes à feu. Si l'on achète de plus en plus d'armes à feu et qu'on n'en limite pas l'usage, on ne peut que s'attendre à ce que le taux de la criminalité associée à l'utilisation d'armes à feu continue d'augmenter. Cependant, le gouvernement ne peut tolérer ni une telle recrudescence ni le nombre actuel de crimes reliés à l'utilisation d'armes à feu.

Je suis convaincu que le bill C-83 contribuerait beaucoup à faire baisser le nombre de crimes comportant l'utilisation d'armes à feu, à réduire la prolifération d'armes à feu qui ne servent pas à une fin légitime et à garantir que seules des personnes qui respectent les armes à feu et savent s'en servir correctement en achèteront.

En ce qui concerne ces trois objectifs, les dispositions du bill contribueront beaucoup à réduire le taux du crime. Le bill propose des peines maximales plus sévères pour les crimes commis avec des armes offensives, c'est-à-dire une peine obligatoire d'un an et jusqu'à 14 années consécutives dans le cas des personnes qui se servent d'une arme offensive pour commettre un acte criminel.

Il y a eu beaucoup de controverse à propos de la saisie d'armes. Une nouvelle disposition autorise les forces de l'ordre à saisir une arme sans mandat, si la sécurité de quelqu'un peut être en jeu et s'il est impossible d'obtenir un mandat. Nous nous rappelons tous avoir lu dans les journaux des cas où une telle disposition aurait été très utile.

En ce qui concerne la prolifération des armes à feu, on a modifié la catégorie des armes à autorisation restreinte et des armes interdites de façon à comprendre les armes entièrement automatiques, les fusils à canon tronqué et les «spéciaux du samedi soir». Je ne suis pas de ceux qui croient que des gens puissent collectionner des mitraillet-